



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997**  
**DELIBERATION N° 97.06/207**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs : suppression de l'emploi de Directeur Territorial (Catégorie A)**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Régions et des Départements,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, et notamment son article 2,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer l'emploi de Directeur Territorial (Catégorie A), au tableau des effectifs,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 avril 1997,

SA commission des finances consultée,

A la majorité des voix (3 refus de vote : M. DESPREZ + pouvoir, Mme MERY ; 2 abstentions : M. PICARD + pouvoir),

DECIDE la suppression de l'emploi de Directeur Territorial au tableau des effectifs.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Confié exécutoire par le Maire, Compté de la réception en Sous-Préfecture et de la publication le 9 juillet 1997 le 8 juillet 1997 Le Maire.

Pour extrait conforme

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

